

Mesures de prévention

Le Document d'Objectifs identifie les mesures de prévention à prendre en compte le plus en amont possible dans la mise en oeuvre de certains projets (publics ou privés) et de politiques publiques. La structure en charge de la mise en oeuvre du DOCOB réalise un « porter à connaissance » : cela consiste à communiquer au porteur du plan, du programme ou du projet les habitats et/ou les espèces concernés, leur localisation et leur sensibilité.

Evaluation environnementale

L'évaluation environnementale permet **d'intégrer l'environnement le plus en amont possible de l'élaboration de plans ou programmes** qu'ils soient de portée nationale, régionale ou locale. Cette mesure touche par exemple les documents d'urbanisme (ex : PLU), les schémas de carrière, les schémas d'élimination des déchets...

Un « porter à connaissance » des données du DOCOB a été fait pour les plans suivants :

- Plans Locaux d'Urbanisme de Soumont, de Soubès et de St Félix-de-l'Hérès,
- Carte communale de Les Plans,
- Plan d'Approvisionnement Territorial sur le Lodévois-Larzac.

Evaluation des incidences

L'évaluation des incidences est réalisée pour prévenir d'éventuels dommages aux milieux naturels remarquables. Il s'agit de **s'assurer que certains projets ou manifestations sur le territoire ne portent pas atteinte aux espèces et aux habitats** d'intérêt européen présents dans le site Natura 2000. Dans le cas contraire, ces projets ou manifestations doivent être adaptés, redéfinis.

Un « porter à connaissance » des données du DOCOB a été fait pour les projets suivants :

- Manifestations sportives (Trail des Ruffes 2014, Trail des Terrasses du Lodévois 2014, Larzac Brebis Tour 2014, Epreuve Nationale de Course d'Orientation 2015, Trail des Terrasses du Lodévois 2015, Larzac Bike Tour 2015, Projet de courses d'orientation 2015, Projet de randonnées VTT à Soubès 2016, Trail des Terrasses du Lodévois 2016) ;
- Travaux d'extension du réseau électrique de basse tension.



Mesures d'acquisition de connaissance

Le Document d'Objectifs liste les espèces et les habitats pour lesquels une étude complémentaire est nécessaire afin de mieux connaître leur présence (localisation, effectif, état de conservation...) et leurs exigences écologiques afin d'adapter au mieux les cahiers des charges des mesures et le « porter à connaissance ».

Etudes complémentaires

Aucune étude n'a été réalisée de mars 2014 à mars 2016.



Natura 2000 sur les Contreforts du Larzac

Lettre d'information n° 3, mars 2016

Mars 2014 - Mars 2016 2 ans de mise en oeuvre

Les Contreforts du Larzac font partie du réseau Natura 2000 car ils abritent des habitats naturels et des espèces considérées comme rares ou fragiles à l'échelle européenne. La richesse de ce site est liée à la conjonction de deux influences, méditerranéenne et caussenarde, qui se traduit par une grande diversité d'espèces et de milieux.

Pour Natura 2000, le site des « Contreforts du Larzac » correspond à un Site d'Importance Communautaire (SIC) désigné au titre de la Directive « Habitats - Faune - Flore ».

Fin 2008, le CPIE des Causses Méridionaux, désigné par l'Etat comme opérateur local, a réuni parmi ses membres 8 partenaires techniques pour plancher sur l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB), document de référence visant la conservation de ces habitats et de ces espèces.

Fin 2013, le DOCOB a été approuvé par un Comité de Pilotage (COFIL) local composé par les collectivités, les gestionnaires, les utilisateurs du milieu et les services de l'Etat.

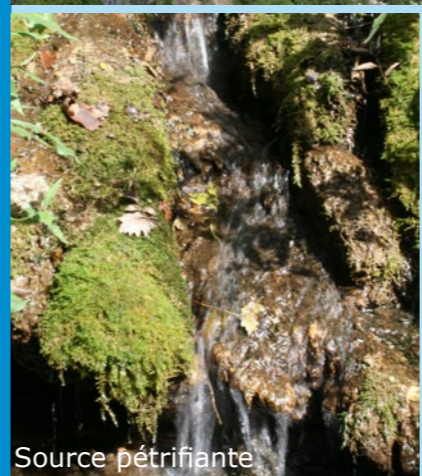
Début 2014, le périmètre du site Natura 2000 a été arrêté suite à une consultation publique auprès des collectivités et le DOCOB a été approuvé par arrêté préfectoral.

La mise en oeuvre des actions identifiées dans le DOCOB a pu commencer.

Cette lettre d'information vous présente les actions réalisées de mars 2014 à mars 2016.



Falaises calcaires



Source pétrifiante



Petit Rhinolophe



Ecrevisse à pattes blanches, photo ONEMA



Pour tous renseignements,
vous pouvez contacter :
CPIE des Causses Méridionaux
34 route de St Pierre 34520 LE CAYLAR
Tel. : 04 67 44 75 79
Email : cpie.causses@gmail.com
Site internet : www.cpie-causses.fr

Brochure élaborée et éditée en mars 2016



avec le soutien de :



Photos : CPIE des Causses Méridionaux, CEN LR et ONEMA

Les Contreforts du Larzac

Falaises, cirques et contreforts boisés sont les éléments qui composent le paysage de ce site et qui créent l'identité du paysage du Lodévois.

Comprises entre 600 et 800 m d'altitude, les falaises calcaires, datant du Jurassique (entre 200 et 150 millions d'années), surplombent de grands contreforts occupés par de rares éboulis calcaires côtoyant des forêts de Chênes pubescents ou de vastes forêts de Pins noirs (forêt domaniale de Notre-Dame-de-Parlatges).

Dans les zones les plus froides (ubacs) et les plus hautes sont installées des hêtraies (Les Plans, Pégairolles) dont la présence témoigne d'une transition vers l'étage montagnard aux températures moins élevées et aux précipitations plus importantes.

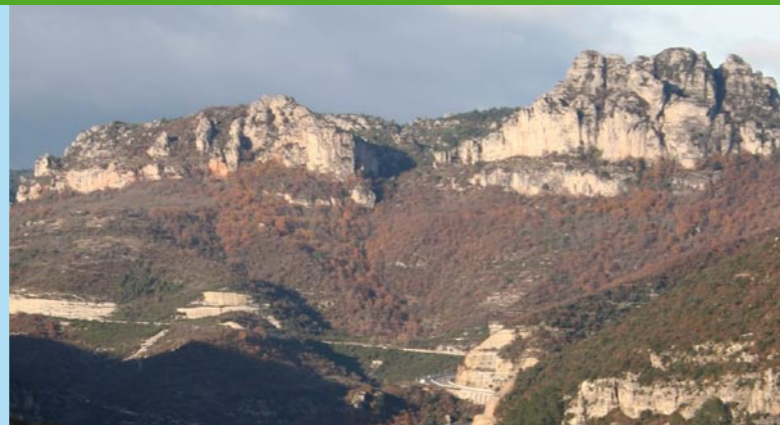
Enjeux et objectifs de conservation

Adossés au plateau karstique du Causse, les Contreforts du Larzac sont la source d'un chevelu important de petits cours d'eau. Tête du bassin versant de la Lergue, le site a une responsabilité importante sur **le fonctionnement et la qualité des cours d'eau**. Les Contreforts du Larzac ont notamment été désignés comme site Natura 2000 pour les nombreuses sources pétrifiantes présentes. Le maintien des forêts alluviales est un enjeu fort pour conserver cette qualité d'eau et favoriser la présence d'espèces patrimoniales telles que l'Ecrevisse à pattes blanches et le Barbeau méridional.

Paysage façonné par l'Homme et l'agriculture, le maintien des milieux ouverts est aujourd'hui rendu difficile par les changements de pratiques sur le Causse et ses contreforts. Certains habitats naturels de prairies et de pelouses accueillant une faune et une flore remarquables diminuent de surface. **La conservation des milieux ouverts** est donc un enjeu important sur ce site Natura 2000.

Les Contreforts du Larzac ont **une surface boisée importante**. Outre l'aspect patrimonial de certaines formations telles que les forêts de ravins à tilleul et érable, ces massifs forestiers sont des zones de reproduction et d'alimentation pour plusieurs espèces de coléoptères xylophages et de chiroptères (chauves-souris) d'intérêt communautaire qu'il importe de conserver.

Les falaises constituant les Contreforts du Larzac sont majoritairement représentées par les falaises calcaires. On observe cependant sur le site Natura 2000 quelques falaises siliceuses. Ces **habitats rocheux** ainsi que les éboulis calcaires abritent des groupements végétaux **importants à conserver**. Ces milieux rupestres sont également pourvus de nombreuses grottes qu'il est nécessaire de préserver car elles abritent des populations de chauves-souris ainsi que d'autres espèces animales ou végétales remarquables.



Un patrimoine naturel remarquable

- 17 habitats naturels
- 5 espèces d'insectes
- 5 espèces de chauves-souris
- 2 espèces aquatiques.

Tous sont d'intérêt européen.



Pelouses pionnières des dalles calcaires

Des activités humaines à dominante agricole

- 16 exploitations d'élevage, contribuant à l'emploi de 33 personnes
- 7 caves particulières, 75 viticulteurs coopérateurs, 1 cave coopérative
- autres productions : 3 piscicultures, oléiculture, maraîchage, apiculture...
- une couverture forestière en majorité de feuillus, avec des boisements de résineux gérés par l'ONF
- un peu plus de 400 chasseurs, une association agréée de pêche
- 11 sources captées pour l'eau potable, 43 prélèvements en rivière
- 3 762 habitants concernés (INSEE, 2006).



Mesures d'information et de sensibilisation

Ces mesures concernent des actions d'information, de communication et de sensibilisation. Elles sont destinées à tous : habitants, élus, professionnels, visiteurs...

Réunions, rencontres

3 réunions / rencontres techniques ont été organisées début 2016 auprès des agriculteurs pour les sensibiliser sur le nouveau dispositif des Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC) en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et le Conservatoire des Espaces Naturels Languedoc-Roussillon.

Publications

4 documents ont été élaborés, édités et distribués :

- une plaquette de présentation du site Natura 2000 et de ses enjeux,
- une lettre d'information,
- un guide des bonnes pratiques pour les activités de pleine nature,
- une brochure d'accompagnement des porteurs de projets de manifestations sportives dans leur démarche d'évaluation des incidences.

Guide des bonnes pratiques pour les activités de pleine nature



Mesures de gestion

Le DOCUMENT d'OBJECTIFS propose des actions à mettre en oeuvre pour préserver la biodiversité remarquable, que ce soit des habitats naturels, des espèces ou leurs milieux de vie. Il existe deux outils pour lesquels chaque propriétaire ou gestionnaire du territoire peut s'engager librement et volontairement : les contrats Natura 2000 et la Charte Natura 2000.

Contrats Natura 2000

Les milieux naturels remarquables peuvent nécessiter une gestion spécifique. Ainsi, des actions de maintien et/ou des travaux de restauration et d'entretien peuvent être financés via un contrat Natura 2000 signé entre l'Etat et le propriétaire ou le gestionnaire de la parcelle. En amont, des diagnostics sont réalisés pour affiner les actions qui peuvent être contractualisées et aider les futurs signataires dans leurs choix. Afin d'oeuvrer pour la conservation des habitats et des espèces, chaque action fait l'objet d'un cahier des charges technique spécifique qui doit être respecté par le contractant.

Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 répertorie les engagements et les recommandations sur la façon de pratiquer des activités spécifiques (chasse, escalade, sports mécaniques et loisirs motorisés...) afin de favoriser un meilleur respect des habitats et des espèces.

Le travail réalisé de mars 2014 à mars 2016 a consisté à identifier les bénéficiaires potentiels de ces contrats et à préparer leur contractualisation.